

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.		Date d'inspection Le 17 février 2026	
Nom de l'établissement Les Vortex de la Vallée		Numéro de permis 2015321	
Adresse 250A Quispamsis Road Quispamsis NB E2E 0R7		Numéro de téléphone (506) 848-6656	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 50	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mélika Belliveau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore de qualité est arrivé à l'établissement à 9 heures. En arrivant, les enfants de toutes les classes étaient occupés à des activités de jeux libres comme jouer avec des blocs et des poupées. Les enfants de la classe 185 ont été observés en train de ranger avant de s'asseoir sur le tapis à lettres pour distribuer leurs cartes de Saint-Valentin aux autres enfants. Les éducatrices ont été observés assis avec les enfants et les ont appelés un par un pour leur remettre leurs cartes.

Pendant ce temps, les enfants de la classe 185.1 étaient assis par terre avec une éducatrice. Elle leur lisait un livre et leur posait des questions sur l'histoire. Après la lecture, les enfants ont été invités à se laver les mains avant de s'asseoir pour prendre leur collation du matin. Les collations ont été distribuées au groupe et l'éducatrice a observé les enfants pendant qu'ils mangeaient.

Dans la classe 191, les enfants ont été observés en train de se laver les mains avant de s'asseoir pour manger. Ensuite, les éducatrices ont demandé aux enfants s'ils voulaient jouer à des jeux de groupe. Les enfants ont accepté et les éducatrices ont préparé un jeu de chaises musicales. La musique a été mise et les enfants ont été observés en train de jouer aux chaises musicales. Une éducatrice a remarqué que quelques enfants ne voulaient pas jouer et leur a proposé d'autres jeux. L'éducatrice a été observé en train de sortir de la peinture, de la colle, des marqueurs et d'autres accessoires pour les enfants.

Après avoir joué aux jeux de groupe, les enfants se sont livrés à des activités de jeux libres, comme jouer avec des camions et des voitures miniatures et dans la cuisine imaginaire. Une fois l'heure du rangement venue, une consigne verbale a été donnée pour demander aux enfants de commencer à ranger. Le dîner a été servi et les éducatrices ont été observés en train de servir le repas aux enfants. Les éducatrices ont été entendus féliciter les enfants pour leur appétit et les encourager à s'asseoir correctement pendant le repas.

L'environnement intérieur, y compris les toilettes, était propre et bien organisé. Des jouets variés et en quantité suffisante étaient rangés sur des étagères basses et accessibles. Des photos des enfants en train de jouer étaient affichées sur les murs. Le tableau d'information destiné aux parents était complet. Les effets personnels des enfants étaient rangés correctement. Des travaux manuels sur le thème de l'hiver et de la Saint-Valentin

Commentaires généraux

ont été observés dans les salles de classe.

Un rappel que les enfants doivent jouer dehors pour au moins une heure toutes les quatre heures, sauf si la température extérieure est supérieure à -20 °C ou supérieure à 33 °C.

original signé par

Mélika Belliveau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 12 février 2026

Date

original signé par

France Dargavel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"